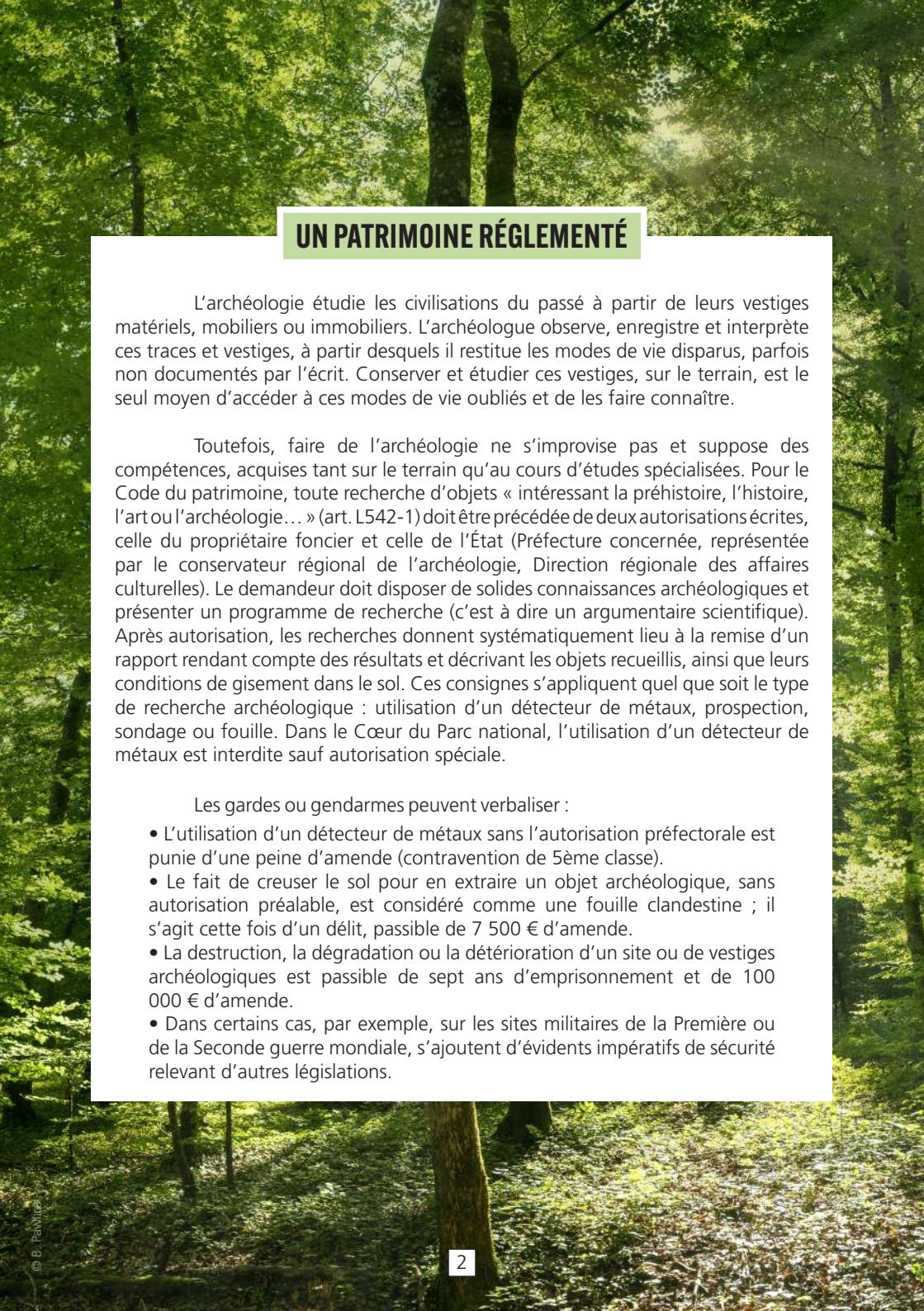




Parc national
de forêts

DES VESTIGES SOUS LA FORÊT

RECONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES TRACES DE L'OCCUPATION
HUMAINE ANCIENNE DANS LE PARC NATIONAL DE FORÊTS



UN PATRIMOINE RÉGLEMENTÉ

L'archéologie étudie les civilisations du passé à partir de leurs vestiges matériels, mobiliers ou immobiliers. L'archéologue observe, enregistre et interprète ces traces et vestiges, à partir desquels il restitue les modes de vie disparus, parfois non documentés par l'écrit. Conserver et étudier ces vestiges, sur le terrain, est le seul moyen d'accéder à ces modes de vie oubliés et de les faire connaître.

Toutefois, faire de l'archéologie ne s'improvise pas et suppose des compétences, acquises tant sur le terrain qu'au cours d'études spécialisées. Pour le Code du patrimoine, toute recherche d'objets « intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie... » (art. L542-1) doit être précédée de deux autorisations écrites, celle du propriétaire foncier et celle de l'État (Préfecture concernée, représentée par le conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des affaires culturelles). Le demandeur doit disposer de solides connaissances archéologiques et présenter un programme de recherche (c'est à dire un argumentaire scientifique). Après autorisation, les recherches donnent systématiquement lieu à la remise d'un rapport rendant compte des résultats et décrivant les objets recueillis, ainsi que leurs conditions de gisement dans le sol. Ces consignes s'appliquent quel que soit le type de recherche archéologique : utilisation d'un détecteur de métaux, prospection, sondage ou fouille. Dans le Cœur du Parc national, l'utilisation d'un détecteur de métaux est interdite sauf autorisation spéciale.

Les gardes ou gendarmes peuvent verbaliser :

- L'utilisation d'un détecteur de métaux sans l'autorisation préfectorale est punie d'une peine d'amende (contravention de 5ème classe).
- Le fait de creuser le sol pour en extraire un objet archéologique, sans autorisation préalable, est considéré comme une fouille clandestine ; il s'agit cette fois d'un délit, passible de 7 500 € d'amende.
- La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un site ou de vestiges archéologiques est passible de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende.
- Dans certains cas, par exemple, sur les sites militaires de la Première ou de la Seconde guerre mondiale, s'ajoutent d'évidents impératifs de sécurité relevant d'autres législations.

INTRODUCTION

La forêt, si elle est ancienne, constitue un milieu très protecteur du patrimoine archéologique, où les impacts destructeurs sont bien plus réduits que dans les zones cultivées ou les prairies. Dans une parcelle agricole, les labours, depuis plusieurs siècles, ont arasé, nivelé, le moindre relief d'origine humaine. À l'inverse, la forêt, si elle n'a pas fait l'objet de traitements mécanisés ou de coupes rases, aura « fossilisé » ces mêmes reliefs, permettant leur repérage à un œil averti. C'est le cas dans nombre de massifs forestiers du Parc national de forêts, anciens et qui présentent donc une grande richesse patrimoniale.

Le but de cet ouvrage est de fournir, à toute personne se déplaçant en forêt, quelques clés de reconnaissance des vestiges archéologiques qu'elle peut rencontrer, et ainsi d'aiguiser son regard à cette dimension culturelle et historique du milieu forestier. L'objectif n'est pas de s'improviser archéologue, mais d'acquérir les bases suffisantes pour pouvoir reconnaître et peut-être signaler d'éventuels vestiges.

La plupart des vestiges décrits ici sont perceptibles en relief (en creux ou en élévation), si le couvert végétal le permet. Une futaie ancienne fournira ainsi une belle lisibilité, là où une parcelle en régénération (peuplement jeune et touffu) empêchera toute lecture du sol. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif aux micro-reliefs locaux et aux caractéristiques du sol. Les questions de la page suivante vous y aideront.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Je me déplace en forêt et je suis attentif à mon environnement. J'observe les arbres, la végétation arbustive ou herbacée, les mousses ou les champignons, les traces animales, empreintes, frottis, etc. Je suis également attentif aux reliefs du sol et à ce qui constitue le sol lui-même. Je repère une anomalie, en fonction de sa forme, de ses matériaux, de ses dimensions.

Je constate :

Une pierre levée, régulièrement taillée :

► **une borne.**

p 6

Une petite construction en pierre :

► **une cabotte.**

p 7

Une dépression, petite ou vaste, avec ou sans front de taille :

► **une carrière.**

p 8

Une zone peu profonde, assez vaste, présentant de nombreuses pierres plates en vrac :

► **une lavière.**

p 8

Un trou dans le sol, profond, creusé dans le rocher :

► **une minière.**

p 8

Une zone circulaire horizontale, souvent terrassée dans une pente et dont la terre est très noire» :

► **une place à feu de charbonnier.**

p 10

Un chemin abandonné, envahi par la végétation :

► **un chemin ancien.**

p 12

Une zone plane de plusieurs mètres de large, se poursuivant sur une longue distance, apparaissant tantôt en relief, tantôt en creux, parfois accompagnée de fossés latéraux :

► **une voie romaine.**

p 12

Une ou plusieurs dalles de pierre verticales dépassant d'un tertre pierreux :

► **un coffre funéraire.**

p 14

Un relief, plus ou moins accentué, avec ou sans pierres, séparant deux surfaces à des altitudes différentes :

► **un épaulement.**

p 18

Deux fortes dalles de pierre verticales surmontées d'une autre, horizontale : ► un dolmen.	p 14
Relief retenu par un parement de pierres : ► un soutènement.	p 18
Un tas, plus ou moins vaste et haut, comportant de nombreuses scories : ► un ferrier.	p 20
Une longue dépression allongée, de largeur variable, plus ou moins profonde : ► un fossé.	p 21
Une bosse pierreuse, circulaire et creusée en son centre : ► un four à chaux.	p 22
Des pierres taillées jonchant le sol ou formant des tas, accompagnées de fragments de tuiles ou de tesson de poterie : ► une villa romaine ou un ancien habitat.	p 24
Une pierre verticale, équarrie ou naturelle, assez haute : ► un menhir ou une pierre levée.	p 26
Une bosse de terrain, haute, plutôt circulaire, entourée d'un fossé ou d'une dépression : ► une motte féodale.	p 28
Si ce relief est plutôt quadrangulaire et peu élevé : ► la plateforme d'une maison forte.	p 28
Un relief pierreux formant un cordon allongé, plus ou moins haut et large, avec ou sans parements verticaux : ► un meurger d'épierrement, une murée ou un pierrier.	p 30
Si ce fort relief pierreux, parfois précédé d'un fossé, barre un éperon rocheux et protège une position défensive : ► un rempart.	p 34
Un relief allongé formant un bourrelet, plus ou moins large, de hauteur variable, constitué de terre, parfois mêlée de pierres : ► un talus.	p 36
Une surface horizontale, aménagée dans une pente : ► une terrasse.	p 38
Une bosse de terrain constituée de pierres, formant un tas circulaire ou allongé : ► un tertre ou un tumulus.	p 40 et 42

BORNE

QUI ?

Bloc de pierre taillé, planté dans le sol, généralement enfoui profondément afin de lui assurer une bonne stabilité. Les bornes forestières ont un sommet arrondi ou quadrangulaire et portent fréquemment un numéro, en chiffres arabes ou romains, correspondant à une parcelle d'exploitation forestière. Certaines, plus anciennes, portent un blason gravé.

QUI ?

Les propriétaires successifs de la forêt ont toujours eu besoin de délimiter leur propriété, de la borner.



Borne
armorée
avec blason



Borne avec
un numéro
de parcelle.

POURQUOI ?

Les bornes sont destinées à matérialiser un point spécifique (domaine foncier, angle de parcelle, ligne forestière, périmètre, etc.). Les bornes plus anciennes, médiévales, sont hautes et peuvent être « armoriées », c'est-à-dire qu'elles portent un motif gravé, en rapport avec les propriétaires fonciers riverains (blason ou armoiries, crosse d'évêque ou de père abbé pour une propriété ecclésiastique). Mais la plupart des bornes rencontrées en forêt sont liées à l'exploitation forestière, à partir du XVIII^{ème} siècle.

QUAND ?

Du IX^{ème} siècle jusqu'au XX^{ème} siècle.

QUOI ?

Petit bâtiment agricole construit en pierres de calcaire local, sans aucun liant ou mortier, couvert d'une voûte et pouvant comporter quelques aménagements intérieurs (banc, cheminée, étagère). Cabotte est un terme régional et le nom local peut être différent d'un terroir à l'autre (cabotte, loge, capitelle, guérite, borie, etc.). Cet édifice est toujours associé à une parcelle cultivée, un champ, et peut être intégré dans une murée d'épierrement agricole de gros volume (voir meurger). Il ne faut pas les confondre avec les cabanes de cantonniers contemporaines, toujours au bord des routes, coiffées d'un toit avec charpente et souvent munies d'une porte.

QUI ?

Cultivateurs, jardiniers, bergers ou vignerons, dont les lieux d'activités étaient éloignés des villages.

POURQUOI ?

Elles étaient destinées au stockage des outils ou à servir d'abri temporaire contre les intempéries. En domaine forestier, leur présence indique clairement une reconquête de la forêt sur d'anciennes terres agricoles ou des vignes.

QUAND ?

Du XVII^e siècle jusqu'au XIX^e siècle.



CARRIÈRE, EXTRACTION, LAVIÈRE & MINIÈRE

QUOI ?

Tous ces noms désignent des excavations qui ont servi à extraire du sol les matériaux nécessaires aux besoins domestiques, artisanaux ou architecturaux des populations voisines : roche calcaire ou granitique, sable, argile, minerai de fer, etc. La forme et les dimensions des creusements varient considérablement en fonction du volume et du type de matériau extrait : cuvette, puits, tranchée, présence ou non d'un front de taille, etc. Les trous peuvent être isolés ou groupés, pour exploiter un même affleurement.

POURQUOI ?

Les creusements découlent de l'exploitation de ressources naturelles pour des usages très variés :

- La pierre calcaire pour la construction des bâtiments et pour leurs toits (dalles plates appelées « laves »). Certaines carrières laissent des excavations profondes, avec des fronts de taille, alors que les lavières sont toujours superficielles. En forêt, les carrières les plus fréquentes sont celles qui ont servi à la création des chemins empierrés voisins.

QUI ?

Les habitants, artisans, forestiers selon leurs besoins, depuis la Préhistoire.



Mine de fer creusée
en puits dans le calcaire

CARRIÈRE, EXTRACTION, LAVIÈRE & MINIÈRE

- Le minerai de fer, surtout au Moyen Âge, dans des tranchées ou des puits.

Plus ou moins larges et profonds, ces puits se ramifient en galeries qui suivent le niveau géologique riche en minerai de fer. En forêt, ils peuvent constituer un réel danger.

- Des puits préhistoriques d'extraction de silex sont connus non loin du territoire du Parc national, toujours remblayés.
- Pour obtenir des meules ou des sarcophages, le carrier découpaït et extrayait un bloc à la forme et aux dimensions du produit recherché,

qui était taillé et mis en forme ailleurs. Il en résulte des dépressions circulaires ou rectangulaires, creusées dans la roche. Seule, la consultation de la carte géologique, permet de savoir quel matériau ou minéral a pu être extrait du sol.

QUAND ?

De - 4 000 avant J.-C. jusqu'à aujourd'hui. Toutes ces carrières anciennes sont difficiles à dater, le lieu où le matériau a pu être utilisé peut toutefois donner une indication (route voisine, village ou ferme proche).



Front de taille vertical.

CHARBONNIÈRES ET « PLACES À FEUX »

QUOI ?

La charbonnière est le dôme de bois – la meule – construite puis consumée pour obtenir du charbon de bois.

D'un diamètre de 4 à 6 m, elle est constituée de « charbonnettes », petits rondins de bois calibré et empilés en couches successives.

La « place à feu » est le site où la meule prenait place. C'est une surface circulaire, de même taille que la meule, qu'on peut repérer à son sol encore noirci aujourd'hui.

En terrain plat, la surface est seulement nettoyée ; en pente elle est terrassée et donc plus facilement visible.

Un léger bourrelet de terre peut délimiter l'aire de chauffe.

Les places à feu sont rarement isolées : on les trouve disposées en chapelets, répartis par exemple au fond d'une combe ou dans une pente. Dans certains massifs forestiers, elles peuvent se compter par centaines, résultant de multiples campagnes de carbonisation.

Au 19ème siècle, les meules sont progressivement remplacées par des fours, dits « Magnien », constitués de plusieurs grosses pièces métalliques (cuve, couvercle, tubes de ventilation), démontables et transportables. Le terrain n'a alors plus besoin d'être aussi bien préparé, avant leur utilisation. Il n'est pas rare de trouver, en forêt, l'un ou l'autre de ces éléments de four Magnien, rouillant tranquillement dans un fourré.



CHARBONNIÈRES ET « PLACES À FEUX »

QUI ?

Les charbonniers vivaient souvent en autarcie, au sein de la forêt et à proximité de leurs meules de carbonisation. Ils construisaient des cabanes en bois et en mottes de terre (parfois appelées « loges »), dont on conserve la mémoire par des photographies anciennes. Bâties sur un terrain plat et dégagé, elles étaient de plan rectangulaire ou circulaire et pouvaient accueillir une famille (quelques mètres carrés). Après leur abandon, ces cabanes se sont effondrées sur elles-mêmes et ont été étalées par l'érosion. Elles se repèrent difficilement

aujourd'hui, sous la forme d'un modeste bourrelet de terre dessinant un cercle ou un rectangle, interrompu par une ouverture de la largeur d'une porte. Des débris domestiques (tessons, fragments métalliques, etc.) peuvent joncher le sol alentour. On les trouvera dans les zones à forte densité de places à feu et à proximité des chemins anciens qui permettaient leur desserte.

POURQUOI ?

Dès l'Antiquité, le charbon de bois était une ressource forestière précieuse, notamment pour l'activité métallurgique. Il s'agissait de fabriquer du charbon de bois, en grandes quantités, ensuite utilisé dans les fours, domestiques, artisanaux ou industriels (poterie, métallurgie du fer). On estime que la construction d'une meule nécessitait près d'un demi-hectare de forêt et que cet usage pouvait donc intervenir tous les 25 ans environ. Une place à feu pouvait donc être réutilisée plusieurs fois.

QUAND ?

Du Ier siècle avant J.-C. jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Place à feu, retenue en aval par un bourrelet de pierres.

CHEMINS ANCIENS ET VOIES ROMAINES

QUOI ?

Les premiers chemins sont simplement marqués par le piétinement et la fréquentation. Ils sont impossibles à retrouver aujourd’hui. Quand il a fallu les rendre carrossables, ils sont devenus davantage marqués et aménagés. On parle de « chemin ancien » quand l’usage en est abandonné depuis suffisamment longtemps pour que des arbres aient poussé sur son tracé. Le plus souvent, ces chemins sont en creux par rapport au terrain environnant ; la différence de niveau peut aller de quelques centimètres à plus d’un mètre. La largeur varie également en fonction du statut du chemin, de moins de deux mètres pour un sentier piéton à plusieurs mètres de large pour un chemin carrossable de grande communication. Selon leur usage et leur ancienneté, le tracé de ces chemins peut être relativement rectiligne ou sinueux, adapté au relief. La continuité d’un itinéraire sur la carte (tantôt chemin, tantôt sentier, tantôt route), le fait qu’un chemin ancien coïncide avec une limite communale, sont des indices qui peuvent informer sur l’ancienneté d’une voie de communication. L’empierrement (par exemple, hérisson de pierres plantées verticalement dans le sol), n’est pas un critère d’ancienneté, mais plutôt un souci de faire durer l’itinéraire dans le temps. Il faut éviter la confusion avec un ancien chemin de débardage ou d’exploitation forestière, généralement moins marqué, plus superficiel, et qui conserve fréquemment les doubles ornières créées par le passage des engins.

QUI ?

Les habitants, artisans, forestiers, selon leurs besoins de circulation.

POURQUOI ?

Dès la Préhistoire, les hommes ont eu besoin de se déplacer pour aller régulièrement d’un point à un autre, par exemple de leur ferme à leurs champs. Ils ont ainsi créé des itinéraires familiers, d’abord simplement inscrits dans le sol, puis aménagés.



CHEMINS ANCIENS ET VOIES ROMAINES

QUAND ?

Du Ier siècle avant J.-C.
jusqu'au XX^{ème} siècle.

NOTES

Parmi les chemins anciens, les voies romaines se caractérisent par une largeur normalisée, des fossés bordiers, des murées latérales ou une surélévation, une même orientation sur de longues distances, etc. La toponymie locale (cf. encadré page 45) est à prendre avec prudence : aux XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècles, tout chemin empierré réputé ancien était

qualifié de « voie romaine », « chemin de César » ou « chemin des Romains », sans la moindre preuve à l'appui. Il faut observer le contexte : si le chemin part d'une agglomération romaine connue pour en rejoindre une autre, en desservant au passage plusieurs villas, elles-aussi bien documentées, il est probable qu'il s'agisse bien d'une voie romaine.



*Chemin ancien, partiellement
empierré et longé
d'une murée, à gauche.*

COFFRES FUNÉRAIRES ET DOLMENS

QUOI ?

Le coffre est un type de tombe, individuelle ou collective, constitué de dalles de calcaire, de plus ou moins grandes dimensions et d'épaisseur variable, calées verticalement, et généralement englobées dans un tertre de pierres et/ou de terre. Le coffre n'est pas forcément couvert. Si, à l'origine, le coffre est complètement enfoui dans le tertre funéraire, l'érosion ou des fouilles anciennes ont pu faire apparaître le sommet des dalles sur une plus ou moins grande hauteur. En résumé, c'est une sorte de caveau en pierre, dans lequel on dépose le défunt.

Plus rares, les dolmens sont recouverts d'une dalle horizontale appelée « table ».

Leurs dalles supports sont généralement de plus grand volume que pour un simple coffre, car elles doivent supporter le poids de la table et du tertre. Souvent fouillés anciennement, les dolmens sont généralement à l'air libre, leur tertre ayant disparu. Ils font partie des monuments dits « mégalithiques », rares dans le territoire du Parc national qui ont vocation à être protégés par un classement ou une inscription monument historique.

Pour utiliser ces termes, il faut être sûr de la chronologie préhistorique de ce qui a été trouvé à l'intérieur : un mobilier funéraire constitué d'armatures de flèche, poignard en silex, hache polie, outil en bois de cerf, céramique non tournée, etc.

Coffre en grandes dalles, dégagé par la fouille.



COFFRES FUNÉRAIRES ET DOLMENS



Dolmen inclus
dans un tertre,
vidé par la fouille.

QUI ?

Les habitants d'un hameau ou d'un village préhistorique se préoccupaient du lieu d'enfouissement de leurs morts, comme nous avec nos propres cimetières.

POURQUOI ?

A la fin de la Préhistoire (Néolithique) et pendant les âges des métaux (âge du Bronze, parfois âge du Fer), les sépultures étaient souvent collectives. Les habitants d'un lieu devaient pouvoir rouvrir le caveau pour y déposer un nouveau défunt, parfois accompagné de son mobilier funéraire. Une structure construite en pierres, était alors plus pérenne qu'un aménagement en bois.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'à - 500
avant J.-C.

ENCLOS ET ENCEINTES

QUOI ?

En forêt, on nomme enclos une surface entourée d'une limite aménagée (fossé, talus, murée, etc.), dotée d'un ou plusieurs accès. Un enclos est généralement fermé, mais certains s'appuient sur une barrière naturelle (par ex. un rebord de plateau abrupt ou une zone rocheuse) ; certains côtés ont aussi pu être anciennement détruits (pierres récupérées pour autre chose, fossé comblé et aplani).

Si les aménagements ont un caractère défensif, on parlera plutôt d'enceinte, de fortification.

La fonction de ces surfaces encloses varie selon leur forme, leur localisation topographique ou l'importance des aménagements qui les limitent : enclos de type agricole, ayant pu accueillir du bétail ou correspondre à un ancien champ cultivé, enclos d'habitat ayant pu contenir des bâtiments en dur, mais aussi en bois et torchis (qui ne laissent donc aucune trace visible en surface), enclos défensif destiné à servir de refuge temporaire. On sera particulièrement attentif à la présence ou à l'absence d'autres vestiges à l'intérieur de l'enclos et aux différences de relief, de végétation ou de texture de la terre,

entre l'intérieur de l'enclos et l'extérieur. Une terre plus noire et organique pourra, par exemple, évoquer la présence d'un jardin ou d'une concentration d'animaux domestiques (enclos à bétail, avec étable ou bergerie).

QUI ?

Les enclos sont l'œuvre d'éleveurs ou d'agriculteurs. Les enceintes servaient de refuge en cas de conflits ou de menaces.



POURQUOI ?

Dès le Néolithique, avec l'apparition des premiers troupeaux et champs, il a fallu se préoccuper de poser des limites, pour protéger le bétail ou les récoltes. Ces limites étaient plus ou moins développées ou aménagées. Plusieurs enclos associés forment un parcellaire agricole ancien, aujourd'hui recouvert par la forêt. Les enclos repérables en forêt, grâce aux

reliefs qui les constituent, sont comparables aux enclos enfouis, révélés par les fouilles archéologiques ou par la photographie aérienne, dans les zones cultivées.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'au XVIII^{ème} siècle.



Enclos partiellement conservé, dans une clairière, délimité par une murée.

ÉPAULEMENTS ET SOUTÈNEMENTS

QUOI ?

Certaines limites (d'enclos ou de parcelle) sont matérialisées par une différence de relief, créée artificiellement entre deux plans différents du sol (hauteur supérieure à 30 cm). L'épaulement peut être coiffé d'une murée de pierres ; on parlera alors de « murée sur épaulement ». Dans certains cas, l'épaulement peut seulement résulter de l'accumulation de terre ou de pierres, en amont d'un obstacle aujourd'hui disparu, par exemple une haie ou une clôture. Si l'épaulement est retenu par un mur construit, comportant un seul parement, on parle de soutènement. Le mur de soutènement matérialise toujours une différence de relief importante.

entre le terrain qu'il soutient et le terrain qu'il surplombe. Il a généralement pour fonction de soutenir une terrasse, agricole, viticole ou jardinée et peut être pourvu d'aménagements destinés à son franchissement (escalier, pierres en saillie) ou à la gestion des eaux de ruissellement (orifices de drainage).

QUI ?

Les éliteurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt.

Soutènement intégrant un escalier.



ÉPAULEMENTS ET SOUTÈNEMENTS

POURQUOI ?

Il était nécessaire de matérialiser la limite des champs (droit foncier) ou celle des pâtures (protection du bétail). Les épaulements font partie des aménagements de limite connus, avec les murées, les fossés ou les talus. Des sondages ont montré que certains épaulements masquaient une structure plus ancienne, par exemple une murée, qui faisait barrage à l'érosion dans une pente. Comme pour les autres

structures linéaires, il faut observer les environs et rechercher le plan d'ensemble qui, souvent, témoigne d'une reconquête de la forêt sur d'anciennes terres agricoles ou des vignes.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C. jusqu'au XVII^{ème} siècle.



Épaulement
maintenu
par des pierres

FERRIERS

QUOI ?

On nomme ainsi une accumulation de déchets issus de la fabrication primaire du fer, à partir du minerai récolté aux alentours. Cette première étape de la métallurgie du fer se pratique dans un fourneau dans lequel on empile des couches successives de minerai de fer et de charbon de bois. À la fin de la cuisson, on récupère, à la base du fourneau, une masse de fer brute, qu'il faudra forger, épurer ailleurs. À sa surface, surnagent des résidus plus légers, les scories, grises ou noires, riches en bulles gazeuses, parfois même vitrifiées. Ces tas de déchets, de scories, peuvent s'avérer relativement discrets, avec un faible relief par rapport au terrain environnant, ou atteindre des volumes de plusieurs dizaines de mètres cubes. Les ferriers peuvent même recouvrir les restes des fours ou contenir du mobilier archéologique permettant de les dater.

QUI ?

Les métallurgistes du fer sont responsables de la production et l'accumulation de ces déchets.

POURQUOI ?

C'est un indice important de la présence d'une métallurgie du fer artisanale, celle des premiers traitements du minerai de fer, réalisés à proximité du lieu de production. Plus tard, ce processus sera réalisé dans des hauts-fourneaux construits en dur et réutilisables.

QUAND ?

De - 500 avant J.-C. jusqu'au XIV^{ème} siècle.

Petit ferrier,
avec zoom
sur une des scories
le constituant.



QUOI ?

Un fossé est un creusement allongé, plus ou moins profond et plus ou moins large, destiné à matérialiser une limite entre deux espaces contigus, à drainer l'eau ou à constituer un obstacle.

C'est une des structures d'origine humaine les plus évidentes, mais aussi les plus variées. Parfois, certains fossés de bornage sont remplacés par une enfilade de fosses allongées, séparées les unes des autres.

Dans la catégorie des fossés, on compte

également les fossés de défense, souvent abrupts et de grandes dimensions, qui accompagnent ou remplacent un rempart, et les restes de tranchées militaires modernes, souvent en zig-zag, partiellement effondrées ou remblayées. Dans certains milieux, les fossés témoignent d'usages purement hydrauliques, associés à des sources ou à des moulins, ou destinés à drainer l'eau.

QUI ?

Les propriétaires et exploitants forestiers, ainsi que les agriculteurs qui les ont précédés.

Plus rarement les populations de la Préhistoire ou des âges des métaux, soucieuses de créer un obstacle de défense contre d'éventuels ennemis.

*Fossé ancien
et son talus latéral
(déblais du creusement).*

POURQUOI ?

Il était nécessaire de matérialiser la limite des champs (droit foncier) ou celle des pâtures (protection du bétail). Les fossés font partie des aménagements de limite de parcelle, avec les murées, les talus ou les épaulements. En gestion forestière, le fossé et le talus qui l'accompagne fréquemment ont été très tôt utilisés pour matérialiser la limite d'un massif ou d'une propriété. Comme pour les autres

structures linéaires, il faut observer les environs et rechercher le plan d'ensemble qui, souvent, témoigne d'une reconquête de la forêt sur d'anciennes terres agricoles ou des vignes.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'à aujourd'hui.

FOURS À CHAUX

QUOI ?

Les fours à chaux adoptent généralement une forme circulaire, « en couronne » (diamètre de 5 à 15 m), avec un bourrelet de pierres, plus ou moins haut, entourant une dépression en entonnoir. Assez fréquemment, on distingue dans ce bourrelet une interruption correspondant au « gueulard » par lequel la chaux était extraite du four. Le bourrelet circulaire résulte de l'effondrement de la masse du four, en fin de cuisson, là où elle n'a pas été transformée en chaux. Les fours à chaux peuvent être isolés ou groupés, parfois associés dans un même volume (fours doubles ou triples), plus rarement enterrés. Ils sont fréquemment accompagnés de carrières ou de fosses d'extraction du calcaire, parfois de tertres (stockage).

QUI ?

Les fabricants de chaux s'appellent des chaufourniers. Leur rôle était essentiel, dans les campagnes, pour alimenter les chantiers de construction.

POURQUOI ?

Le carbonate de calcium (calcaire) fond à une température d'environ 900°C. La chaux vive (oxyde de calcium) ainsi produite, éteinte avec de l'eau, fournit un liant (hydroxyde de calcium, dit chaux éteinte ou grasse). Ce liant possède d'excellentes qualités de souplesse, de perméabilité et de longévité. La chaux a été abondamment utilisée en architecture, comme mortier ou enduit. La chaux fabriquée en forêt (en profitant de l'abondance de l'autre matière première indispensable, le bois) était rapidement évacuée vers les villages ou constructions du voisinage.



QUAND ?

Du 1^{er} siècle avant J.-C. jusqu'au XVIII^{ème} siècle, avant l'industrialisation du procédé (four construits et réutilisables).

NOTES

Il faut veiller à ne pas confondre un four à chaux avec un tumulus anciennement fouillé en cratère, à l'époque où les archéologues cherchaient prioritairement à trouver une tombe centrale. Si l'on observe attentivement les pierres à l'intérieur du bourrelet d'un four, on repérera très vite la présence de calcaire rubéfié (rougi par le feu), voire calciné. Ces indices seront absents d'une fouille ancienne en cratère.



Au fond, l'ouverture ayant servi à extraire la chaux est encore très ouverte.

HABITATS, ÉTABLISSEMENTS RURAUX, PIERRIERS ET VILLAS ROMAINES

QUOI ?

Les habitats disparus résultent de l'abandon, puis de l'effondrement d'un ou plusieurs bâtiments en dur, construits en pierres (calcaire). Ils se matérialisent par la présence de tas de pierres (pierriers), correspondants à l'effondrement des bâtiments sur eux-mêmes. Dans ces tas, on peut éventuellement distinguer des éléments de toiture (tuiles, dalles sciées), des blocs d'architecture significatifs (seuil, linteau, etc.), des dépressions matérialisant le centre des pièces, etc. Des éléments mobiliers (tessons de céramiques, fragments de verre, moellons, tuiles et terres cuites architecturales, etc.), repérables dans les racines d'arbres abattus et les taupinières, permettent de caractériser ces habitats et de les dater. On peut parler

d'établissement rural, de ferme ou de villa romaine selon les cas ; plus rares sont les lieux de culte ou les mausolées. Ces fermes ne comportent souvent que quelques bâtiments, cours et enclos, avec parfois une dépression correspondant à une mare ou une citerne. Autour des pierriers, une différence de teinte ou de texture du sol, peut montrer une plus forte abondance de matière organique, liée à une activité domestique, d'élevage ou de jardinage. Ces fermes sont souvent reliées à une voie, par un chemin de desserte, et s'inscrivent dans un parcellaire agricole (murs, murées, fossés). Seule la fouille peut révéler le plan, la fonction et la datation de bâtiments disparus.

Hypothèse de restitution d'une petite ferme gallo-romaine. Seule la base des murs est « en dur », leur élévation est en bois et torchis (argile séchée). La toiture est en chaume.



HABITATS, ÉTABLISSEMENTS RURAUX, PIERRIERS ET VILLAS ROMAINES

QUI ?

Les éleveurs ou agriculteurs qui vivaient là, avant que leur terroir ne soit remplacé par la forêt.

QUAND ?

Du I^{er} siècle avant J.-C. jusqu'au XV^{ème} siècle.

POURQUOI ?

La sombre forêt qui recouvrait l'essentiel de la Gaule est un mythe. Dès l'époque gauloise, des clairières et de petits établissements agricoles parsemaient l'ensemble du territoire, pour alimenter les villes et les villages.



Les murs d'un bâtiment effondré sur lui-même.



NOTES

Hors forêt, la photographie aérienne a permis d'enregistrer, dans les terres cultivées, le plan de grands domaines agricoles gallo-romain, dont les bâtiments sont fréquemment répartis autour d'une grande cour centrale : maison

de maître, dépendances (bains) et bâtiments de ferme (grange, étable, etc.). Ce type de grand domaine agricole est beaucoup plus rare en milieu forestier. À Faverolle (52), après fouille, un simple pierrier s'est avéré être un mausolée funéraire gallo-romain.

MENHIRS ET PIERRES LEVÉES

QUOI ?

Un menhir est une pierre levée, parfois de grande taille (de 2 à 6 m hors sol), plantée verticalement dans le sol. Rarement brute, cette pierre levée est souvent équarrie, taillée et peut porter des gravures. Celles-ci sont souvent érodées, effacées par les intempéries, et nécessitent un examen, en lumière rasante, pour être mises en évidence. De nombreux menhirs ont été détruits lors de la christianisation (IV^e-VI^e siècles après J.-C.) ou lors de travaux ruraux au cours des siècles. Seule la toponymie (cf. encadré page 45) permet d'évoquer prudemment leur existence : « Pierre-Pointe », la « Grande-Borne », par exemple. Les menhirs fouillés sont systématiquement datés de la période du Néolithique (ou plus rarement de l'âge du Bronze) et peuvent être accompagnés d'un dépôt de fondation (poterie, silex taillé). Plus souvent, on rencontre des blocs bruts, non équarris ou aménagés, de hauteurs

très variables, dressés pour marquer un point remarquable du territoire local ou pour remplacer une borne taillée. On parle alors de « pierre levée ». Celles-ci peuvent aussi marquer l'extrémité d'une murée ou encadrer l'entrée d'une parcelle.

QUI ?

Les populations du Néolithique ont dressé des menhirs. Plus tard (Antiquité, Moyen Âge), les pierres levées ont servi de bornage aux riches propriétaires puis aux seigneurs.



Menhir.

POURQUOI ?

La fonction des menhirs reste mystérieuse : borne, signal d'un lieu remarquable ou d'une limite territoriale, rôle cultuel ou rituel ?

Certains menhirs peuvent être regroupés pour former un alignement ou un cercle (appelé cromlech).

Très abondants sur la façade atlantique, ils sont plus rares dans nos régions. Une pierre levée a généralement une fonction équivalente à celle d'une borne.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'au XV^{ème} siècle.

Pierre levée
brute.



NOTES

Il ne faut pas confondre une pierre levée, volontairement plantée dans le sol (présence d'un calage à la base), d'une pierre accidentellement redressée par un arbre abattu et restée posée sur le sol sous son propre poids.

MOTTES FÉODALES OU CASTRALES, PLATEFORMES

QUOI ?

Vers le X^{ème} siècle, les premiers châteaux forts étaient construits en bois sur une plateforme ou une motte (butte), élevée en terre, entourée de fossés et probablement de palissades ou remparts. Une tour, le donjon, coiffait la motte, tandis que les bâtiments annexes étaient répartis en périphérie dans ce que l'on appelle la basse-cour, disposant parfois de son propre système défensif (talus, fossé, palissade). Tous les éléments en bois ont disparu depuis longtemps et seule demeure aujourd'hui la butte de terre, quelquefois entourée d'un fossé. Dans certains cas, si le site a perduré longtemps, le château en bois a pu être remplacé par un château en pierres. Ces mottes castrales avaient une fonction résidentielle (pour le seigneur du lieu) et militaire. Les paysans des alentours pouvaient également se réfugier dans la basse-cour en cas de conflit. Parfois la motte est remplacée par une simple plateforme, surface quadrangulaire ou circulaire, terrassée en relief, limitée par des fossés. Si les mottes castrales datent plutôt de la première moitié du Moyen Âge, les plateformes sont plutôt en usage vers le

milieu ou la fin de celui-ci, voire au-delà. L'environnement des mottes et plateformes est important : on sera attentif à l'alimentation en eau des fossés et aux modalités d'accès (chemins).

QUI ?

Les seigneurs et riches propriétaires fonciers, du début à la fin de la féodalité.



MOTTES FÉODALES OU CASTRALES, PLATEFORMES

POURQUOI ?

Le début du Moyen Âge est une période instable, avec de nombreux conflits qui nécessitaient des refuges fortifiés. Plus tard, la mise en valeur d'un habitat aristocratique, le château, s'ajoute à la fonction de défense.

QUAND ?

Du IX^{ème} jusqu'au XVII^{ème} siècle.



Motte défensive,
témoignage
d'un château

MURÉES ET MEURGERS

QUOI ?

Une murée désigne une accumulation linéaire de pierres, de largeur et de hauteur très variables. La taille des pierres utilisées dépend de la dureté du matériau et de l'action de l'érosion. Très souvent la mousse masque le volume réel des pierres utilisées. La murée constitue généralement une limite entre deux parcelles et peut se conjuguer avec d'autres formes de limite (épaulement, fossé, talus, etc.). Une murée peut résulter de l'épierrement d'un champ, les pierres extraites étant accumulées en vrac en périphérie ; son volume, en hauteur ou en largeur, dépendra alors directement de l'importance de l'épierrement. Parfois, les constructeurs de la murée ont le souci d'éviter qu'elle ne s'étale au détriment des surfaces cultivées, ils ont alors bâti verticalement ses bordures ; ce type de murée construite se rapproche typologiquement d'un meurger

ou d'un mur. Le meurger (ou murger) est un terme d'origine bourguignonne qui désigne une importante accumulation de pierres, parementée ou non, très fréquemment associée à l'activité viticole ou, plus généralement, agricole (défrichement ou défonçage, puis épierrage récurrent). S'ils sont imposants et parementés, il ne faut pas confondre les meurgers avec des remparts ou des systèmes défensifs. Très souvent, ces meurgers intègrent une cabotte, destinée à abriter l'ouvrier agricole ou ses outils.

QUI ?

Les éleveurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt.

Accumulation de pierres issues d'un épierrement agricole, formant un « meurger » isolé.



POURQUOI ?

Dès le V^{ème} siècle après J.-C., Palladius (agronome latin, auteur du *De Re Rustica*) justifie l'origine de cette pratique : « Si le champ à labourer est rempli de pierres, vous pourrez l'en débarrasser en les faisant ramasser pour en construire des murs qui le protégeront. » Les murées ou meurgers servent donc à évacuer les pierres des champs labourés. Comme pour les autres structures linéaires, il faut observer les environs et rechercher le plan d'ensemble qui, souvent, témoigne d'une reconquête de la forêt sur d'anciennes terres agricoles ou des vignes.

QUAND ?

De - 4000 avant J.-C. jusqu'au XX^{ème} siècle.



Murée de limite parcellaire

NOTES

Quand le matériau utilisé est gélif (calcaire tendre), les pierres de la murée ont tendance à se fragmenter en petits éléments ; c'est ce que l'on appelle la « cryoclastie ». Dans ces cas-là, le profil de la murée va s'adoucir, les plus petits éléments venant combler les interstices des plus gros. La forme des pierres d'origine va disparaître et la murée devient une sorte de bourrelet pierreux, au relief arrondi. Les sondages réalisés dans le Châtillonnais, sur un certain nombre de murées, ont montré que celles-ci étaient généralement organisées, volontairement construites, et que les pierres étaient rarement jetées en vrac. Des pierres plus grosses constituent les bordures latérales et d'autres, perpendiculaires, rigidifient la structure de la murée.

MURS ET MURETS

QUOI ?

Il s'agit d'un élément d'architecture construit, vertical, encore conservé en élévation sur un minimum de plusieurs assises. Sa largeur peut être très variable et se trouve directement liée à son mode de construction, plus ou moins élaboré. Très fréquemment, on constate la présence de deux parements composés de blocs ou de moellons plus ou moins taillés, enfermant un remplissage interne de pierrière ; des blocs transversaux contribuent à renforcer la structure (appelés boutisses). Si le mur est complet et n'appartient pas à un bâtiment, il peut être coiffé, par exemple par des dalles horizontales contribuant à son étanchéité. Certains murs, réputés médiévaux, présentent une coupe transversale trapézoïdale, avec une base plus large que le sommet, pour une meilleure stabilité.

QUI ?

Les éleveurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt.

POURQUOI ?

Il était nécessaire de matérialiser la limite des champs (droit foncier) ou celle des pâtures (protection du bétail). En forêt, les murs les plus fréquents sont des murs d'enceinte ou de limite de parcelle nécessitant une barrière difficile à franchir (protection contre le gibier). On s'intéressera donc au tracé du mur, à sa destination, à la forme de la surface qu'il enserre, aux ouvertures qui permettent de le franchir ou de le drainer.

QUAND ?

Du X^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.



Coupe d'un muret montrant les deux parements latéraux construits, enfermant un remplissage de pierrière en vrac.



Angle d'un muret

POINT D'EAU AMÉNAGÉ

QUI ?

En archéologie forestière, on réservera ce terme à un point d'accès à l'eau réellement aménagé par l'homme, à l'exclusion des sources entièrement naturelles ou des soues ou souillats, récemment creusés à la pelle mécanique pour abreuver le gibier. On trouvera donc dans cette catégorie : les sources aménagées, les fontaines, les bassins construits, les abreuvoirs disposant d'une rampe et d'un sol empierre, les lavoirs, les puits, les citernes, certaines mares artificielles, etc.

QUI ?

Les éleveurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt.

POURQUOI ?

Le point d'eau complète le réseau des sources, rivières et ruisseaux. Il doit présenter un minimum d'architecture ou d'organisation, ainsi qu'un souci d'étanchéité pour rendre cette ressource pérenne. On sera d'autant plus attentif à tout aménagement de stockage de l'eau que l'on se trouve éloigné de tout ruisseau ou source, par exemple sur un plateau calcaire. L'eau de certaines fontaines a parfois eu la réputation de guérir ; celles-ci ont pu faire l'objet de rites ou d'offrandes.

QUAND ?

Du Ier siècle avant J.-C. jusqu'au XIX^{ème} siècle.



Source aménagée.
L'exutoire est parementé pour éviter qu'il ne se comble.

REMPARTS, ÉPERONS BARRÉS

QUOI ?

Un rempart est un élément de fortification, en périphérie d'une enceinte ou d'une surface que l'on veut protéger. Il prend généralement la forme d'un gros bourrelet de terre et/ou de pierres, de largeur et de hauteur très variables. En milieu forestier, le terme de rempart fait le plus souvent référence au barrage qui limite l'accès à un « éperon barré ». On appelle éperon barré, un promontoire, en avancée d'un plateau, dont les pentes raides sont naturellement défendues par des rochers ou une falaise. Le seul côté facilement accessible du promontoire, côté plateau, est alors barré par une ou plusieurs structures défensives : fossés et/ou remparts. Le fossé est généralement situé en avant du rempart, du côté d'où peut venir l'ennemi. Il a lui-même un caractère défensif ou bien a servi à extraire les matériaux du rempart. On accède à l'intérieur par un passage étroit qui se situe généralement à la jonction entre le système défensif (rempart) et la pente. Il y a souvent plusieurs barrages successifs : rempart, fossé, nouveau rempart, qui traduisent plusieurs états successifs ou un agrandissement de la surface défendue. Les remparts les plus imposants

(plusieurs mètres de haut) résultent fréquemment de la reconstruction, au même endroit, d'une structure défensive plus ancienne devenue insuffisante ou trop dégradée. Comme pour les murées, les remparts peuvent être largement défigurés, modifiés, par l'érosion, la cryoclastie ou les ravages du temps. Le volume et l'aspect de surface, visibles aujourd'hui, peuvent être très différents de ce qu'ils étaient à l'origine. À partir des âges du Fer, certains éperons barrés de très grandes dimensions peuvent avoir accueilli un habitat permanent ; on pourra alors parler d'oppidum. C'est le cas du Mont-Lassois, à Vix, ou de la ville gallo-romaine de Vertault.



REMPARTS, ÉPERONS BARRÉS

QUI ET POURQUOI ?

Dès le Néolithique, les villages ont eu besoin de se protéger des guerres ou razzias, ponctuellement ou de manière plus durable. Ils ont pu, pour cela, aménager des fortifications dont le rempart est l'élément le plus caractéristique.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C. jusqu'au XV^{ème} siècle.



*Vue théorique
d'un éperon barré.
Un rempart, ici
rectiligne, précédé
d'un fossé, protège
l'accès le plus facile.
Le couvert forestier
a été minimisé, pour
plus de lisibilité.*

TALUS

QUOI ?

Un talus est un bourrelet de terre linéaire ; il s'apparente à un épaulement qui disposerait de deux côtés de même hauteur ou à une murée sans pierres. Ce bourrelet peut être bien marqué dans le paysage ou, au contraire, presque imperceptible. Dans certains cas, on peut suspecter la présence d'une ancienne haie,

au pied de laquelle des sédiments ont pu s'accumuler avant que la végétation qui la constituait n'ait disparu et que l'érosion n'ait contribué à les étaler. Ces reliefs peu élevés (20 à 40 cm), mais généralement larges (2 à 4 m), peuvent très facilement passer inaperçus. En domaine forestier, le talus est souvent



Talus de terre formant limite.





associé à un fossé et constitue un des moyens préférés de bornage des parcelles forestières ou d'une limite de propriété, domaniale ou communale. Il peut donc aussi témoigner d'une ancienne lisière.

QUI ?

Les éleveurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt, puis les forestiers pour délimiter les parcelles d'exploitation.

POURQUOI ?

Il était nécessaire de matérialiser la limite des champs (droit foncier), celle des pâtures (protection du bétail) ou de la forêt. Les talus font partie des aménagements de limite connus, avec les murées, les fossés ou les épaulements. Comme pour les autres structures linéaires, il faut observer les environs et rechercher le plan d'ensemble qui, souvent, témoigne d'une reconquête de la forêt sur d'anciennes terres agricoles ou des vignes.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'à aujourd'hui.

TERRASSES

QUOI ?

Terre-plein réalisé pour mettre à l'horizontale un terrain en pente, la terrasse peut présenter des aspects très variés, en particulier dans ses dimensions. Elle peut être maintenue par un mur de soutènement, un simple épaulement ou une murée sur épaulement. On distinguera la terrasse, généralement plutôt allongée, de la place à feu des charbonniers, systématiquement circulaire.

QUI ?

Les éleveurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt.

POURQUOI ?

La fonction des terrasses et leur datation sont difficiles à caractériser, en particulier quand elles sont isolées. Les terrasses les plus courtes peuvent avoir eu pour fonction de supporter un jardin ou une micro-zone cultivée (par exemple, dans l'environnement proche d'une cabane



QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'au XV^{ème} siècle.

de charbonnier), les plus longues sont probablement des sortes de parcelles qui contribuaient, elles-aussi, à une mise en valeur agricole ou viticole, antérieure à la forêt. On s'attachera alors à vérifier la présence concomitante d'autres terrasses, de cabottes, de murs de soutènement, etc.



TERTRES

QUOI ?

C'est un terme général destiné à recouvrir une grande variété de tas ou d'accumulations de pierres et/ou de terre. On utilise ce terme quand on ne connaît pas la fonction ou l'usage du tas de pierres que l'on veut désigner. Un tertre est souvent de forme circulaire ; son diamètre et sa hauteur par rapport au terrain environnant sont très variables. Les tertres allongés existent, mais sont

difficiles à distinguer des meurgers ou des murées courtes. Visuellement, le tertre ne présente pas d'organisation particulière ; il peut être affecté des mêmes phénomènes d'érosion, de cryoclastie, que les murées. Dans des pentes, on rencontrera souvent des tertres dits « épaulés », c'est à dire de faible relief en amont, mais présentant un surplomb plus important du côté aval. On veillera

Tertre constitué de pierres accumulées en vrac, recouvertes de mousse.



POURQUOI ?

à distinguer soigneusement les tertres des tumulus, dont la fonction funéraire doit être attestée, et des fours à chaux, reconnaissables à leur dépression centrale et à leur tranchée d'accès.

QUI ?

Les artisans, éleveurs ou agriculteurs qui ont aménagé leur territoire, avant que celui-ci ne soit plus tard envahi et recouvert par la forêt.



Très souvent, les tertres résultent de l'épierrement de parcelles agricoles. Avant l'avènement de la mécanisation, il était facile d'épierrer un terrain en regroupant les pierres en tas, autour desquels la charrue à traction animale pouvait facilement circuler. Ces tertres d'épierrement ont un faible volume (diamètre inférieur à 10 m, hauteur inférieure à 1 m). Ils sont fréquemment accumulés à l'aplomb d'un affleurement rocheux, qui faisait déjà obstacle au labour. D'autres tertres peuvent avoir un simple rôle de stockage de matériaux géologiques locaux destinés à être repris et utilisés, par exemple, pour la fabrication de la chaux ou pour l'empierrement des chemins voisins. Plusieurs tertres alignés peuvent encore constituer une variante de la murée et délimiter une parcelle. Certains tertres peuvent même avoir une origine purement naturelle et résulter de l'effondrement progressif de la motte de racines d'un arbre tombé (chablis). Les tertres sont sans doute, avec les murées, les structures construites par l'homme les plus nombreuses en milieu forestier, où ils témoignent d'une intense activité ancienne : agriculture, extraction, viabilisation, etc.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C.
jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

TUMULUS

QUOI ?

Le terme de tumulus est à réserver exclusivement aux tertres dont on est certain de la fonction funéraire, pré ou protohistorique. Il existe deux grands moyens de s'assurer de cette fonction funéraire :

1- La documentation des fouilles anciennes, attestant des caractéristiques internes du tumulus et de sa chronologie.

Ces fouilles peuvent avoir laissé des traces évidentes sur le tertre lui-même : tranchée effondrée menant vers le centre du tertre, fouille centrale en cratère, structures internes laissées à l'air libre (mur, dalle, coffre, etc.).

2- Quelques indices superficiels peuvent également conduire à caractériser comme tumulus un tertre de pierres : un volume important (plus de 10 m de diamètre et de 2 à 3 m de hauteur), des dalles verticales affleurant la surface supérieure (voir coffre funéraire) ou bien la périphérie du tertre (couronne de pierres).

Les tumulus ne sont pas tous circulaires. Il existe également des tumulus allongés ou rectangulaires, généralement plus anciens et plus rares, et qui peuvent inclure plusieurs coffres ou chambres funéraires. Les tumulus peuvent être isolés ou groupés pour former ce que l'on appelle une nécropole tumulaire (l'équivalent du cimetière de nos villages actuels).



QUI ?

Les forestiers, éleveurs ou agriculteurs qui habitaient dans les environs, de manière permanente.

POURQUOI ?

Dès le Paléolithique, les morts ont été enterrés. Au Néolithique, les sépultures, toujours enfouies,

sont souvent collectives (voir coffres et dolmens). Elles nécessitent d'être matérialisées, en surface du sol, pour pouvoir être facilement rouvertes. Très vite, le tertre est apparu comme le mode de construction le plus simple pour enterrer les morts, tout en formant un repère évident et durable. Les défunt y sont parfois inhumés, parfois incinérés, selon les coutumes en vigueur.

QUAND ?

De - 5000 avant J.-C. jusqu'au IIème siècle avant J.-C.



Tumulus : le coffre funéraire, autrefois fouillé, est inclus dans un tertre de pierre, limité à sa périphérie par une couronne de dalles verticales.



TOPOONYMIE

C'est la science qui étudie les « toponymes », c'est-à-dire les noms qui désignent les lieux. Elle s'intéresse prioritairement à leur étymologie (de quelle langue morte ou patois découle le nom ?) et à leur généalogie (évolution du nom au cours du temps). Elle exige de bonnes connaissances linguistiques qui ne s'improvisent pas. Cependant, quelques toponymes simples et relativement fréquents peuvent donner des indications sur l'occupation ancienne d'un massif forestier, sur les activités qui ont pu y précéder la forêt ou s'y dérouler.

En voici quelques exemples :

- **Abergement / Labergement** : domaine rural médiéval
- **Borde** : terme d'origine germanique qui désigne une maison isolée, une ferme
- **Breuil et ses variantes** : ancienne prairie humide
- **Chaille et ses dérivés** (Chailley, Chailly, Cheilly, etc.) : endroit pierreux
- **Châtel ou chastel** : ancien château
- **Lave et ses variantes** : présence de lavières
- **Meix** : lieu où le paysan avait le droit de construire, mais aussi jardin
- **Martrois, Martoret et variantes** : ancien cimetière (de marterum, lieu des martyrs)
- **Motte** : peut signaler la présence d'une butte artificielle, éventuellement d'une motte castrale
- **Paradis, En Paradis** : ancien cimetière
- **Perrière** : carrière de pierres
- **Pierre et ses variantes** (Pierre Lée, Pierre Frite, Pierre Folle, Pierre-qui-Vire, etc.) : Pierrelévée, borne ou menhir
- **Terre(s) Rouge(s)** : présence de fragments de tuiles en abondance, pouvant indiquer un bâtiment arasé
- **Ville, Velle, Villiers** : dérivent de villa, désignent une ferme.

POUR ALLER PLUS LOIN

Si l'enquête doit être poussée au-delà du simple repérage, il faut faire appel à d'autres documents ou spécialités, susceptibles de fournir des informations de type historique. On se tournera, par exemple, vers les cartes anciennes : cadastre napoléonien (aux Archives départementales), carte d'État-major du XIX^{ème} siècle ou carte de Cassini du XVIII^{ème} siècle (accessibles en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/>), mais aussi les anciens plans forestiers et d'éventuels documents d'archives plus anciens (archives notariées). L'examen de la carte géologique fournira de précieuses informations sur la composition du sous-sol et l'usage qui a pu en être fait.

Souvent, un site archéologique ne se repère qu'au mobilier archéologique présent en surface du sol. On nomme ainsi l'ensemble des débris liés à l'occupation ou l'utilisation du site (poterie, métal, verre, silex, etc.). En forêt, il faut donc être attentif aux endroits où les sangliers ont labouré le sol (boutis), aux taupinières, aux chablis ou aux travaux (curages de fossés, ornières, etc.). Les débris les plus fréquents, depuis le Néolithique jusqu'à aujourd'hui, sont les fragments de poterie ou de céramique, qu'il s'agisse de vaisselle ou de terre cuite architecturale (tuile, brique, carreau de pavement, etc.). L'outillage métallique (bronze, fer) pourra également renseigner la chronologie d'un site et, bien sûr, les monnaies. Dans quelques siècles, les masques chirurgicaux, imputrescibles, constitueront un précieux marqueur chronologique des années 2019-2022.

Chaque indice repéré ne doit pas être examiné individuellement, mais doit être inséré dans son environnement et confronté à l'ensemble des autres anomalies voisines. C'est souvent la vision d'ensemble qui permettra d'établir l'intérêt scientifique, patrimonial ou culturel d'un site ou d'une forêt, au-delà de chacun de ses composants individuels. Si cette tâche de synthèse doit être confiée à un archéologue, n'importe quel observateur de la forêt peut repérer les indices décrits ici, plus ou moins ténus, se rendre compte de leur présence, de leur relative abondance ou de leur rareté, afin de pouvoir les enregistrer et les signaler, pour éviter leur destruction totale ou partielle. En effet, tous les massifs forestiers n'ont pas été systématiquement explorés et étudiés par des archéologues. Certains des 27 vestiges repérés grâce aux indications présentées ici, peuvent s'avérer parfaitement inédits. Il importe de les faire connaître, afin qu'ils puissent être intégrés dans la « carte archéologique » régionale, en les signalant, tant au Parc national de forêts qu'au Service régional de l'archéologie de la région concernée (adresses sur <https://www.culture.gouv.fr/>).

Auteurs : Yves Pautrat, archéologue
et Baptiste Quost, chargé de mission patrimoine culturel
du Parc national de forêts

Illustratrice : Céline Barria





Parc national de forêts

Parc national de forêts
20 rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois

Tél. : 03 25 31 62 35

www.forets-parcnational.fr



FLASHEZ CE CODE
POUR VOUS INSCRIRE
À NOTRE LETTRE
D'INFORMATION →

